Conseil Municipal : Séance du 16 décembre 2010

Sous la Présidence de Monsieur **Philippe CANOT**, Maire.

Présents : Mmes Copinne, Lesage, Peltier et Roynette
Mrs Arnould, Ducoudray, Hugueville, Peltier, Robin, Valsesia.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mr Hervé VALSESIA

Approbation du procès-verbal de la séance du 04 octobre 2010 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2010.

CNP Assurance statutaire du personnel 2011 :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement de l'assurance du personnel auprès de la CNP.

Demande de subvention :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une subvention de 45 € à la Croix Rouge et de 40 € à l'Association Française contre les Myopathies sur l'exercice 2011.

INFORMATIONS :

1) Déneigement :
Le Conseil Municipal décide par 8 voix pour, 2 abstentions (Mme Lesage et Mr Hugueville) et 1 voix contre (Mr PELTIER), de ne pas utiliser le tracteur de la Société de Chasse de Sécheval, ceci n'est pas autorisé, il n'est pas possible de conventionner avec une association, seule possibilité avec un agriculteur ; de plus, il faut avoir un conducteur ayant le permis poids lourds, il y a obligation d'adapter le tracteur à cette fonction et de le faire certifier par le service des mines ; le Maire met en balance les coûts engagés pour chacune des deux options (plusieurs milliers d'euros dans le cas de l'adaptation d'une lame à un tracteur).

2) Affouage :
Mr Peltier demande pourquoi il a été rajouté des lots de parts affouagères dans les parcelles 11 et 12.
Réponse : Celles-ci, se trouvant sous la ligne électrique, RTE (réseau de transport électrique) a demandé que ces parts soient girobroyées. Comme le bois en aurait alors été perdu, la Commune a préféré l'inclure dans l'affouage plutôt que d'abandonner ces parts.

3) Préparation budget primitif 2011 :

Mr Peltier demande que soit transmise une copie du Budget Primitif à chaque conseiller, 8 jours avant le vote par le Conseil Municipal.

Réponse : c'est le conseil municipal qui débat du budget et il n'y a pas obligation de soumettre le budget primitif aux conseillers municipaux avant son vote ; néanmoins, M. CANOT s'engage à réunir la commission des finances avant le vote du budget primitif 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.